



AIN RHÔNE GRANULATS - www.argo1.fr

Carrière de Château-Gaillard
RD 77 - Les Millettes
BP 30434 Château-Gaillard
01 504 Ambérieu en Bugey
Tél 04 74 38 14 04

Carrière de Balan
Vers le Chêne
RD 84B
01 360 Balan
Tél 04 72 25 44 37

SASU au capital de 35 000 €
SIRET 429 059 074 00014
NAF 0812Z
TVA FR 38 429 059 074

contactarg@argo1.fr

A Balan, le 30 mars 2023,

Chère cliente, cher client,

En application de la loi AGECE, à partir du **1^{er} mai 2023**, nous devons nous mettre en conformité avec la REP PMCB (Responsabilité élargie du Producteur de Produits et de Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment).

Cela se traduit notamment par l'obligation pour les metteurs sur le marché de matériaux de récolter une **écocontribution** permettant de financer la gestion des produits et des matériaux en fin de vie.

La mise en place de la REP PCM permettra de renforcer le maillage des points de collecte pour améliorer la revalorisation des déchets du bâtiment.

De plus le financement par l'écocontribution permettra progressivement à tout détenteur de déchets de pouvoir se défaire gratuitement de ses déchets issus de travaux de construction, de rénovation ou de démolition s'ils ont été triés au préalable. Attention les déchets inertes terreux ne bénéficieront pas de la reprise gratuite et leur traitement restera à la charge du producteur.

Concrètement, à partir du **1^{er} mai 2023**, nous devons appliquer en pied de facture une écocontribution de **0,22€ par tonne de sable ou de granulat**. Cette écocontribution sera reversée intégralement à l'éco-organisme auquel nous avons décidé d'adhérer. Il s'agit d'**Ecominéro**, organisme fondé par les principaux acteurs nationaux de la filière minérale.

Le montant de l'écocontribution est fixé annuellement par Ecominéro et apparaîtra sur nos documents commerciaux. Ce montant pourra être différent pour les matériaux de négoce.

Il est important de noter que seuls les matériaux vendus à destination des chantiers du bâtiment (y compris pour le terrain du bâtiment) sont soumis à l'écocontribution. Les autres types de chantiers, de travaux publics ou de génie civil, seront exonérés.

Ainsi l'écocontribution sera appliquée à tous les produits vendus pour le secteur du bâtiment exception faite aux industriels (BPE, préfabrication) et aux distributeurs considérés comme metteurs sur le marché.



AIN RHÔNE GRANULATS - www.argo1.fr

Carrière de Château-Gaillard
RD 77 - Les Millettes
BP 30434 Château-Gaillard
01 504 Ambérieu en Bugey
Tél **04 74 38 14 04**

Carrière de Balan
Vers le Chêne
RD 84B
01 360 Balan
Tél **04 72 25 44 37**

SASU au capital de 35 000 €
SIRET 429 059 074 00014
NAF 0812Z
TVA FR 38 429 059 074

contactarg@arg01.fr

Pour être exonéré de l'écocontribution, parce que votre chantier ne rentre pas dans la catégorie d'ouvrage de bâtiment, vous devrez nous transmettre avant tout apport de matériaux un justificatif chantier dûment rempli. De même, si votre activité ne rentre pas dans le champ d'application de la REP PMCB, alors il faudra nous transmettre un justificatif client valable pour l'année civile en cours. Ces documents sont disponibles ci-joints et également téléchargeables sur notre site internet www.arg01.fr.

Concernant la reprise des déchets inertes recyclables, l'opérateur de déchets que nous sommes, ne facturera que 50% du coût de la reprise cette année, l'autre moitié étant prise en charge par l'éco organisme. Pour l'année 2024, les détenteurs de déchets ne payeront que 20% pour la reprise et en 2025 la reprise sera totalement gratuite.

Il est important de préciser que la reprise des déchets par nos soins et la gratuité progressive seront conditionnées au soin apporté au tri et à la propreté des déblais qui seront apportés sur nos plateformes.

La DAP (Demande d'Acceptation Préalable) reste en vigueur et son utilité est même renforcée par cette réglementation puisque c'est ce document signé par nos soins qui constituera le justificatif de votre apport et de la reprise gratuite progressive sur notre plateforme.

Nous vous invitons à vous rapprocher de nous pour toute question quant à la mise en place de la REP et à vous renseigner sur le site internet de notre éco organisme (www.ecominero.fr) pour en comprendre l'organisation.

Nous vous prions d'agréer, chère cliente, cher client, nos sincères salutations.

Le service commercial d'ARG